

# PROJETSANTE

(Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche)

## RAPPORT DE GESTION 2017



**Brochure destinée aux Délégué(e)s  
à l'Assemblée générale  
pour la séance du mercredi 13 juin 2018**

Sierre, le 6 juin 2018

*Illustration de la page de couverture : Marie-Antoinette Gorret, mai 2018*

# Table des matières

|           |                                                                                                            |          |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1.</b> | <b>Organes de l'Association.....</b>                                                                       | <b>3</b> |
| 1.1       | Les 46 membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2017 .....              | 3        |
| 1.2.      | Les 48 membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté en fonction dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2017..... | 4        |
| 1.3.      | Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 31 juillet 2017.....                                 | 5        |
| 1.4.      | Membres du Comité de ProjetSanté en fonction dès le 1 <sup>er</sup> août 2017 .....                        | 5        |
| 1.5.      | Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 31 juillet 2017.....              | 5        |
| 1.6.      | Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté en fonction dès le 1 <sup>er</sup> août 2017 .....     | 5        |
| 1.7.      | Jury du concours d'affiches .....                                                                          | 5        |
| 1.8.      | L'organe de contrôle .....                                                                                 | 5        |
| 1.9       | Trombinoscope des membres du Comité .....                                                                  | 6        |
| <b>2.</b> | <b>Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 13 juin 2018 .....</b>                                | <b>7</b> |
| <b>3.</b> | <b>Approbation du PV de la séance du 21 juin 2017.....</b>                                                 | <b>8</b> |
| <b>4.</b> | <b>Rapport du président du Comité de l'Association .....</b>                                               | <b>8</b> |
| 4.1.      | Introduction .....                                                                                         | 8        |
| 4.2.      | Gestion immobilière .....                                                                                  | 9        |
| 4.2.1.    | Ecole cantonale d'Art du Valais .....                                                                      | 9        |
| 4.2.2.    | Bâtiment les Martinets, réfection .....                                                                    | 9        |
| 4.2.3.    | Bâtiment les Martinets, entretien des bureaux et des communs .....                                         | 10       |
| 4.2.4.    | Villa les Chardonnerets .....                                                                              | 10       |
| 4.2.5.    | Récapitulation des engagements financiers effectués .....                                                  | 11       |
| 4.3.      | De la Clinique Sainte-Claire à la Résidence Plantzette.....                                                | 12       |
| 4.3.1     | Les faits marquants de l'année 2015 .....                                                                  | 12       |
| 4.3.2     | Les faits marquants de l'année 2016 .....                                                                  | 12       |
| 4.3.3     | Les faits marquants de l'année 2017 .....                                                                  | 13       |
| 4.3.3     | Les faits marquants de l'année 2018 .....                                                                  | 14       |
| 4.4.      | Gestion financière.....                                                                                    | 15       |
| 4.4.1.    | Décision du service cantonal des contributions .....                                                       | 15       |
| 4.4.2.    | Résultats des placements financiers .....                                                                  | 15       |
| 4.5.      | Gestion des projets de ProjetSanté.....                                                                    | 16       |
| 4.5.1.    | Démission de M. Jean-Jacques Zuber et nomination de Mme Geneviève Zuber                                    | 16       |
| 4.5.1.    | Divers soutiens .....                                                                                      | 16       |
| 4.5.2.    | Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette .....                                   | 16       |
| 4.5.3.    | Fonds Résidence Plantzette .....                                                                           | 17       |
| 4.5.4.    | Nos conférences .....                                                                                      | 17       |
| 4.5.5.    | Notre concours d'affiches.....                                                                             | 21       |

|      |                                                      |    |
|------|------------------------------------------------------|----|
| 5.   | Comptes 2017 .....                                   | 22 |
| 5.1. | Comptes de fonctionnement et d'investissements ..... | 22 |
| 5.2. | Bilan au 31 décembre 2017 .....                      | 23 |
| 5.3. | Annexe au bilan .....                                | 24 |
| 5.4. | Tableau de flux de trésorerie.....                   | 25 |
| 5.5. | Rapport de l'organe de révision.....                 | 26 |
| 6.   | Budget 2019 .....                                    | 27 |
| 7.   | Conclusions .....                                    | 28 |
| 8.   | Contact, buts et agenda 2018.....                    | 30 |

# 1. Organes de l'Association

## 1.1 Les 46 membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2017

Bases statutaires : article 9 des statuts du 14 juin 2004

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Anniviers     | Christiane Favre<br>Nadine Zufferey                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Chalais       | Olivier Hugo<br>Alain Perruchoud<br>Pascal Veillon                                                                                                                                                                                                                                   |
| Chippis       | Laetitia Bonvin                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Crans-Montana | Sophie Berclaz Hendrickx<br>Vincent Bonvin<br>Claude Crettol<br>Romaine Duc-Bonvin<br>Nicolas Féraud<br>Claude-Gérard Lamon<br>Stéphane Pont<br>Jean-Claude Savoy<br>Madeleine Vocat-Mayor                                                                                           |
| Grône         | Marcel Bayard<br>Paul de Andrea                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Icogne        | Eric Kamerzin                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Lens          | David Bagnoud<br>Bertrand Emery<br>Philippe Emery                                                                                                                                                                                                                                    |
| Leuk Region   | Pierre Berclaz<br>Christian Jäger<br>Urs Kuonen<br>Roberto Schmidt<br>Silvia Schmidt                                                                                                                                                                                                 |
| Miège         | Marie-Hélène Caloz-Loye                                                                                                                                                                                                                                                              |
| St-Léonard    | Claude-Alain Bétrisey<br>Guy Delalay                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Sierre        | Eddy Beney<br>Pierre Berthod<br>Patrick Burgin<br>Jérôme Crettol<br>François Genoud<br>Dominique Germann<br>Pierre Kenzelmann<br>Laetitia Massy<br>Mario Rossi<br>Pierro Vianin<br>Olivier Salamin<br>Manfred Stucky<br>Juventa Zengaffinen<br>Jean-Henri Zambaz<br>Jacques Zufferey |
| Venthône      | Grégoire Clavien                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Veyras        | Stéphane Ganzer                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## **1.2. Les 48 membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté en fonction dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017**

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Anniviers     | Christiane Favre<br>Danièle Zufferey-Wenger                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Chalais       | Olivier Hugo<br>Jérôme Pellissier<br>Alain Perruchoud                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Chippis       | David Rey                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Crans-Montana | Sophie Berclaz Hendrickx<br>Claude Crettol<br>Monica Crettol<br>Romaine Duc-Bonvin<br>Isabelle Gaier<br>Jacqueline Gammaldi<br>Stéphane Pont<br>Fabrice Rey<br>Jean-Paul Tissières<br>Sylvie Zufferey                                                                                                     |
| Grône         | Marcel Bayard<br>Karine Crettaz                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Icogne        | Marie-Claire Combe                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Lens          | David Bagnoud<br>Bertrand Emery<br>Philippe Emery                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Leuk Region   | Rebecca Cina<br>Romana Roten<br>Stephan Berclaz<br>Stefan Martig<br>Evelyne Pfammatter                                                                                                                                                                                                                    |
| Miège         | Gaëlle Oggier                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| St-Léonard    | Claude-Alain Bétrisey<br>Nicolas Pralong                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Sierre        | Eddy Beney<br>Marc-André Berclaz<br>Pierre Berthod<br>Patrick Blatter<br>Jérôme Crettol<br>Stéphane Delaloye<br>Dominique Germann<br>Pierre Kenzelmann<br>Anthony Lamon<br>Laetitia Massy<br>Nicolas Melly<br>Rachel Pralong<br>Olivier Salamin<br>Pierro Vianin<br>Jean-Henri Zambaz<br>Jacques Zufferey |
| Venthône      | Emmanuel Amoos                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Veyras        | Dominique Ludi                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### **1.3. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 31 juillet 2017**

*Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004*

Manfred Stucky, Président  
Stéphane Pont, Vice-président  
Alain Perruchoud, Membre  
Olivier Salamin, Membre  
Roberto Schmidt, Membre  
Dominique Epiney, Secrétaire avec voix consultative

### **1.4. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction dès le 1<sup>er</sup> août 2017**

*Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004*

Alain Perruchoud, Président  
Olivier Salamin, Vice-président  
Rebecca Cina, Membre  
Romaine Duc-Bonvin, Membre  
Pierro Vianin, Membre  
Dominique Epiney, Secrétaire avec voix consultative

### **1.5. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 31 juillet 2017**

#### **Commission de construction :**

Alain Perruchoud, Président, M. Stéphane Pont et M. Olivier Salamin, membres

#### **Commission de placement :**

Manfred Stucky, Président, Stéphane Pont, membre

#### **Commission de soutien :**

Olivier Salamin, Président, Roberto Schmidt et Stéphane Pont, membres

### **1.6. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté en fonction dès le 1<sup>er</sup> août 2017**

#### **Commission de construction :**

Alain Perruchoud, Président, Olivier Salamin, Pierro Vianin, membres

#### **Commission de placement :**

Romaine Duc-Bonvin, Présidente, Alain Perruchoud, membre

#### **Commission de soutien :**

Olivier Salamin, Président, Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, membres

### **1.7. Jury du concours d'affiches**

Alain Perruchoud, Président, Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin et Olivier Salamin, membres

### **1.8. L'organe de contrôle**

*Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004*

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

## 1.9 Trombinoscope des membres du Comité



### **M. Alain Perruchoud**

Président du Comité  
Représentant des communes de la Plaine et d'Anniviers  
Président de Chalais  
Président de la Commission de construction  
Président du Jury du concours d'affiches  
Membre de la Commission de placement

2009 -



### **M. Olivier Salamin**

Vice-Président du Comité  
Représentant de la Ville de Sierre  
Vice-Président de la Ville de Sierre  
Président de la Commission de soutien  
Membre du Jury du concours d'affiches  
Membre de la Commission de construction  
2013 -



### **Mme Rebecca Cina**

Membre du Comité  
Représentante des communes du district de Loèche, membres  
de ProjetSanté  
Conseillère municipale de la Commune de Salquenen  
Membre du Jury du concours d'affiches  
Membre de la Commission de soutien

2017 -



### **Mme Romaine Duc-Bonvin**

Membre du Comité  
Représentante des communes de la Louable et Noble Contrée  
Conseillère municipale de la Commune de Crans-Montana  
Présidente de la Commission de placement  
Membre de la Commission de soutien  
Membre du Jury du concours d'affiches

2017 -



### **M. Pierro Vianin**

Membre du Comité  
Représentant de la Ville de Sierre  
Conseiller municipal de la Ville de Sierre  
Membre de la Commission de construction

2017 -



## 2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 13 juin 2018

**Lieu :** Sierre-Energie, Salle de conférences, Sierre

**Heure :** à 18h00

1. Ouverture de l'assemblée, salutations par le Président du Comité
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Désignation des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) du 21 juin 2017
6. Rapport du président du Comité de l'Association
7. Comptes 2017 de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier (Projet-Santé)
  - 7.1. Présentation du compte d'exploitation, du bilan et de l'annexe
  - 7.2. Rapport de l'organe de révision
  - 7.3. Approbation des comptes et décharge du comité
8. Budget 2019 de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche (ProjetSanté)
  - 8.1. Présentation
  - 8.2. Discussion
  - 8.3. Décision
9. Résidence Plantzette (anciennement Clinique Sainte-Claire), état du dossier par les architectes mandatés
10. Lauréats du concours d'affiches 2018, remise des prix
11. Divers

### 3. Approbation du PV de la séance du 21 juin 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2017 a été adressé aux délégués le 18 juillet 2017 par pli simple.

Quelques exemplaires du PV seront à la disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation. Il ne sera pas procédé à la lecture de ce PV.

### 4. Rapport du président du Comité de l'Association

Point 6 de l'ordre du jour

#### 4.1. Introduction

Le Comité, dont les membres représentent les 4 régions (Louable et Noble Contrée - la plaine – Ville de Sierre – district de Loèche), s'est réuni à onze reprises durant l'année 2017; il a traité 151 objets.

Avec la nouvelle période administrative (juillet 2018 à juin 2022), le Comité a le plaisir d'accueillir ses nouveaux délégués. Leur nombre passe de 46 à 48. Cela est la conséquence de l'augmentation de la population dans le district de Sierre. En effet, les communes nomment un délégué pour 1'000 habitants.

Le Comité s'est en outre organisé. Il a nommé Olivier Salamin à la Vice-présidence de l'association et a constitué les commissions en désignant leur président et leurs membres.

L'année 2017 aura été fortement marquée pour le Comité et l'Administration de Projet-Santé par la conduite du projet de rénovation et d'extension de la Clinique Sainte-Claire (CSC), en vue de la transformer en un établissement médico-social (EMS).

Le Comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le Comité a travaillé sur les objets suivants :

- Bâtiment les Martinets : décision relative à l'assainissement progressif des étages des logements (environ 10 logements par année).
- Villa les Chardonnerets : réflexion sur l'assainissement de la Villa qui date des années 1940, respectivement démolition et construction d'un bâtiment destiné à être de l'HVS.
- Clinique Sainte-Claire :
  - Prise de possession des immeubles et intégration du rôle de propriétaire à l'égard des locataires (OCVS).
  - Obtention de la part du Conseil d'Etat de porter de 63 à 71 le nombre de lits du futur EMS.
  - Désignation du nom du futur EMS, d'entente avec le futur exploitant : « Résidence Plantzette ».
  - Validation du budget à + ou – 15% du coût des transformations et de l'extension, à savoir 15.58 millions.
  - Mise à l'enquête publique du projet.
  - Prise de connaissance de la décision unanime du Parlement cantonal d'octroyer une subvention de Sfr. 5'834'776.—, sous réserve du contrôle du décompte final.

## 4.2. Gestion immobilière

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale a octroyé un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets.

### 4.2.1. Ecole cantonale d'Art du Valais

L'assainissement du bâtiment de l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV) s'est achevé en 2016 avec le remplacement des fenêtres. Ce chantier a occasionné une dépense de Sfr. 846'365.90. Au terme des travaux, l'avenant, préalablement signé avec la direction de l'ECAV, permettait l'augmentation annuelle du loyer de 12'000 francs. Cette décision a pris effet au 1<sup>er</sup> mars 2017.

### 4.2.2. Bâtiment les Martinets, réfection

Après une vingtaine d'années de location, les sœurs d'Ingenbohl ont souhaité regagner leur maison-mère à Fribourg. Le Comité a décidé de transformer ce 5.5 pièces en deux appartements, un de 3.5 pièces et un de 2 pièces.

De plus, durant l'année 2017, le Comité a constaté l'urgence de procéder à l'assainissement des chambres, studios et appartements du bâtiment les Martinets. En effet, il est apparu aux yeux des membres du Comité le souci de mettre à disposition des locaux adéquats en particulier dans le contexte actuel de sous-occupation des immeubles locatifs.

Ce bâtiment compte 7 étages sur rez-de-chaussée. Les étages concernés par l'assainissement sont les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages. Les étages comprennent 14 studios, 17 chambres avec douche, 3 appartements de deux pièces, 1 appartement de 3.5 pièces, soit au total 35 logements.

Le Comité a chargé l'administration de procéder annuellement à l'assainissement d'une dizaine de locaux par année. L'assainissement a débuté à mi-2017.



A assainir les fonds



Le mobilier est à remplacer

Par ailleurs, le Centre d'information et d'orientation (CIO) occupe la grande partie du 2<sup>ème</sup> étage. Ce sont des locaux qui sont extrêmement fréquentés par les visiteurs du CIO. La direction s'est approchée de ProjetSanté pour procéder à la réfection des locaux (sols, peinture, électricité). Cette demande a été agréée par le Comité, les travaux seront effectués durant l'été 2018.

Le financement de ces réfections est supporté par le fonds de rénovation des immeubles.

#### **4.2.3. Bâtiment les Martinets, entretien des bureaux et des communs**

Jusqu'en juin 2017, l'Hôpital du Valais, par son personnel d'entretien du site de Sierre, avait la charge de l'entretien des bureaux et des communs. Après des discussions menées avec la division hôtelière de l'Hôpital du Valais, il a été convenu que cette dernière s'occupera uniquement de l'entretien des locaux loués par l'hôpital du Valais, à savoir : le service des ambulances, le service d'audit interne et le service d'expertises médicales.

C'est ainsi que ProjetSanté a engagé un concierge pour s'occuper des autres surfaces.

#### **4.2.4. Villa les Chardonnerets**

La construction de cette villa date du milieu des années 1940-1950. Régulièrement, ProjetSanté a procédé à des réfections nécessaires (remplacement des fenêtres, assainissement de la salle de bains,...). A présent, il y a lieu d'assainir d'autres locaux, ce qui occasionnerait une dépense de l'ordre de 60'000 francs.



Entrée à assainir



Façade extérieure à rénover

Cela étant, le Comité a chargé l'Administration d'examiner l'éventualité de démolir cette villa et de construire un immeuble qui s'intègre dans le règlement communal des constructions et soit conforme à la zone d'intérêt général. Un projet de construction d'un immeuble de 3 étages permettant l'aménagement de bureaux a été présenté à la direction de l'Hôpital du Valais. Si ce projet devait aboutir, cela permettrait de réunir en ce lieu entre 40 et 50 collaborateurs et ainsi permettre la mise en œuvre intégrale de la décision prise par le Conseil d'Etat en 2014.



Une délégation du Comité a rencontré en février une délégation de l'Hôpital formée de M. Pascal Bruchez, chef des projets stratégiques à la direction générale de l'HVS ainsi que M. Etienne Caloz, directeur du CHVR.

En toute occurrence, la mise en œuvre de ce projet nécessitera une décision de l'Assemblée générale.

#### 4.2.5. Récapitulation des engagements financiers effectués

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Voici la récapitulation des engagements déjà effectués :

| Années       | Martinets           | ECAV                | Total               |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2008         | 388'405.85          | 231'918.10          | 620'323.95          |
| 2009         | 846'088.20          | 4'547.00            | 850'635.20          |
| 2010         | 10'000.00           | 21'952.55           | 31'952.55           |
| 2011         | 0.00                | 0.00                | 0.00                |
| 2012         | 0.00                | 133'078.40          | 133'078.40          |
| 2013         | 0.00                | 0.00                | 0.00                |
| 2014         | 0.00                | 0.00                | 0.00                |
| 2015         | 141'288.95          | 508'082.45          | 649'371.40          |
| 2016         | 29'739.20           | 339'540.20          | 369'279.40          |
| 2017         | 0.00                | 0.00                | 0.00                |
| <b>Total</b> | <b>1'415'522.20</b> | <b>1'239'118.70</b> | <b>2'654'640.90</b> |

Ces engagements n'ont pas nécessité la contraction d'emprunts bancaires. Tout a été assumé par le fonds de rénovation des immeubles.



#### 4.3. De la Clinique Sainte-Claire à la Résidence Plantzette



L'appellation du futur EMS a interpellé régulièrement le Comité qui a formé une délégation constituée d'Alain Peruchoud, Olivier Salamin, Dominique Epiney et Dominique Germann.

Pour le soutenir dans ses réflexions, le Comité s'est associé les compétences de M. Jean-Marie Grand, Dr en publicité.

C'est ainsi que le 25 juillet 2017, la décision a été prise, conjointement avec le futur exploitant, de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ». Dès lors, la communication faite autour du futur EMS a retenu cette appellation.

Dans tout projet de construction, la période nécessaire à la planification du projet a souvent une durée double de la construction elle-même. En ce qui concerne le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire (CSC) en un établissement médico-social (EMS), cette règle n'est pas contredite. Nous en voulons pour preuve l'énoncé du calendrier ci-dessous :

##### 4.3.1 Les faits marquants de l'année 2015

- **15 juin 2015**, Assemblée générale des délégués, ces derniers ont été informés des intentions du Comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).
- **Automne 2015**, les communes du district de Sierre, conduites par Mme la Préfète Tschopp, ont accepté, à l'unanimité, le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé, à l'unanimité, de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

##### 4.3.2 Les faits marquants de l'année 2016

- **27 avril 2016**, les délégués, réunis en assemblée générale extraordinaire, approuvaient, à l'unanimité, une série de décisions. Celles-ci autorisent le Comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à la réfection et à l'extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles.
- **Session du mois de mars 2016**, le Grand Conseil approuvait, également à l'unanimité, l'ordonnance soumise par le Conseil d'État visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.

- **20 mai 2016**, le bulletin officiel publiait les règles visant l'organisation du concours d'architecture pour la réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire en un EMS.
- **23 juin 2016**, les représentants de ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6447 appartenant à l'Hoirie Marini, Hoirie représentée par Mme Geneviève Largey. Le montant de la transaction s'élevait à Sfr. 200'000.—.
- **28 juin 2016**, le Conseil d'Etat, par sa ministre de la Santé, et les représentants de l'Association ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6448.
- **31 août 2016**, l'Hôpital du Valais cessait l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire.
- **28 septembre 2016**, le Jury du concours d'architecture, présidé par M. Philippe Vernetz, architecte cantonal, rendait sa décision. A l'unanimité de ses membres professionnels et non professionnels, le choix s'est porté sur le projet intitulé « t'as où les vignes ». Le jury proposait au maître d'ouvrage de confier à son auteur, M. Ludovic Schober, la poursuite des études en vue de sa réalisation.
- **19 octobre 2016**, ProjetSanté organisait le vernissage des différents projets élaborés par la quinzaine de bureaux d'architecture. Près de 200 convives ont pu apprécier l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. Le jury précisait « la diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme ».
- **9 décembre 2016**, signature du protocole d'accord avec le futur exploitant : le CMS de la région sierroise.

#### **4.3.3 Les faits marquants de l'année 2017**

- **1<sup>er</sup> janvier 2017**, ProjetSanté devenait propriétaire de la parcelle N° 6448 et arrêta une convention avec la direction de l'EMS de Gravelone pour le soutenir dans l'entretien des bâtiments jusqu'à la période de transformation.
- **4 janvier 2017**, signature du contrat de location avec l'OCVS pour la mise à disposition du bâtiment Sud.
- **29 mars 2017**, signature de la cédula hypothécaire qui sert comme garantie au prêt accordé par la banque.
- **29 mars 2017**, signature avec la BCVs, agence de Sierre, des différents contrats.
- **30 juin 2017**, démission présentée par le Chef de projet, M. Edouard Dubuis. Le Comité confie aux membres de l'administration la charge du projet.
- **6 juillet 2017**, intervention auprès du Préfet du district de Sierre pour augmenter la capacité de l'EMS de 63 à 71 lits.
- **25 juillet 2017**, décision prise conjointement avec le futur exploitant de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ».
- **7 août 2017**, validation par le Comité du coût des transformations et de l'extension (non compris le terrain, le bâtiment et les frais du projet) 15.58 millions.

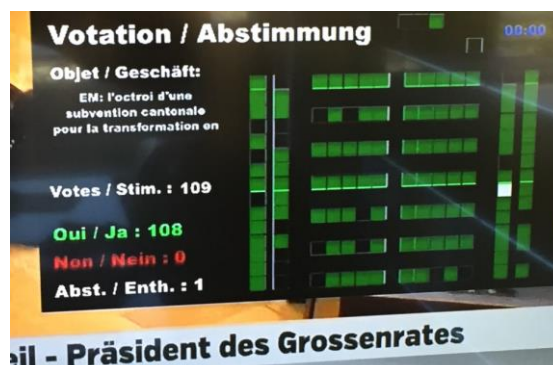
- **18 août 2017**, le Conseil d'Etat accepte l'augmentation du nombre de lits de 63 à 71.
- **24 août 2017**, les riverains sont invités à une séance d'information avant que le projet soit mis à l'enquête publique. Les riverains ont ainsi pu obtenir des réponses directement du maître d'œuvre et des architectes mandatés.
- **22 septembre 2017**, le bulletin officiel publiait la mise à l'enquête publique du projet.
- **16 novembre 2017**, le Grand Conseil acceptait, à l'unanimité, le projet de décision proposé par le Conseil d'Etat qui octroyait une subvention de Sfr. 5'834'776.— pour les travaux de réfection et d'extension.

#### 4.3.3 Les faits marquants de l'année 2018

- **12 janvier 2018**, la Commune de Sierre délivrait l'autorisation des réfections et de l'extension. Aucun recours n'a été déposé dans les délais requis.
- **9 avril 2018**, le Comité a procédé aux premières adjudications (maçonnerie, électricité, sanitaire, ventilation, chauffage et échafaudages).
- **18 avril 2018**, le Conseil d'Etat a homologué les décisions prises par le Comité. Les notifications aux entreprises n'ont pas suscité de recours.
- **26 avril 2018**, nouvelle invitation adressée aux riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux.
- **4 mai 2018**, début des travaux pour l'entreprise de maçonnerie.
- **4 mai 2018**, manifestation marquant la pose de la première pierre. Ont notamment participé à la manifestation :
  - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
  - M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet du district de Sierre
  - M. Pierre Berthod, Président de la Ville de Sierre
  - Mme Laetitia Massy, Présidente du CMS de la région de Sierre
  - M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique du Valais
  - M. Philippe Venetz, architecte cantonal
  - M. Alain Perruchoud, Président de ProjetSanté
  - M. Olivier Salamin, Vice-président de ProjetSanté
  - M. Alain de Preux, représentant de l'hôpital du Valais
  - M. Samuel Buchard, représentant de la direction du CHVR
  - M. Ludovic Schober, architecte du projet
  - M. Eric Papon, bureau d'architecture en charge de la direction des travaux



16.11.17, les député(e)s passent au vote



16.11.17, les députés ont voté 1



#### **4.4. Gestion financière**

##### **4.4.1. Décision du service cantonal des contributions**

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dans les termes précis stipulant que «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a, par conséquent, indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

##### **4.4.2. Résultats des placements financiers**



Le Comité peut compter sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité, pour le placement de ses fonds.

En 2017, la gestion financière a permis de dégager un montant global de Sfr. 107'680.— enregistré dans le compte d'exploitation (cf. page 22).

Au 31 décembre 2017, le bilan de ProjetSanté comprend les titres suivants :

- 30'300 actions de la société UBS SA
- 20'000 actions de la société Novartis SA

En application des dispositions du code des obligations, les montants inscrits au bilan correspondent à la valeur boursière des différents titres au 31 décembre 2017.

Le 28 décembre 2017, ProjetSanté a vendu un put portant sur la vente de 100 contrats (équivalents à 10'000 actions) de la société Nestlé, échéance le 18 juin 2018, prix d'exercice 84. Valeur du put : 44'200 francs.

Pour 2017, le Comité a pris connaissance de l'évolution de la bourse durant ce printemps. Cela étant et par mesure de prudence, le Comité a décidé de comptabiliser les gains boursiers dus à l'encaissement des produits dérivés et à la différence d'évaluation des cours des titres au 31 décembre 2017 dans le compte fonds de stabilisation des titres.

Cela étant, le fonds de fluctuation des titres a été reconstitué, passant de Sfr. 135'405.85 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Sfr. 532'656.05 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de Sfr. 397'250.20. Ainsi, le secteur a rapporté concrètement la somme de Sfr. 504'930.20 (augmentation du fonds et dividendes sur titres). C'est ainsi que la performance des titres s'élève globalement à 15,5%.

## **4.5. Gestion des projets de ProjetSanté**

### **4.5.1. Démission de M. Jean-Jacques Zuber et nomination de Mme Geneviève Zuber**

Durant l'année 2017, M. Zuber, qui a accompagné notre association depuis 1995, a souhaité être déchargé de la responsabilité liée à la gestion des soutiens, à l'organisation des conférences et à la mise sur pied du concours d'affiches.

Une délégation du Comité formée de MM. Alain Perruchoud, Olivier Salamin et Dominique Epiney a préavisé à l'intention du Comité la désignation de Mme Geneviève Zuber, ancienne rédactrice de Rhône FM et actuellement journaliste indépendante pour succéder à M. Jean-Jacques Zuber. Cette proposition a été acceptée par le Comité.

Afin de faciliter la transition, M. Jean-Jacques Zuber a accepté d'organiser les conférences 2018 et le concours d'affiches.

### **4.5.1. Divers soutiens**

Avec le projet de la Résidence Plantzette, le Comité a décidé de ne plus inscrire de montants au budget des soutiens à accorder. C'est le résultat de l'année N-1 qui définit l'enveloppe à disposition de la Commission de soutien.

C'est ainsi que pour l'année 2017, la Commission de soutien disposait du montant de Sfr. 44'000.— inscrit dans le fonds de soutien.

Ce dernier a été utilisé comme suit :

|                                                             |                 |                        |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| • Solde initial du fonds                                    |                 | 44'000.—               |
| • Projet de réalisation d'un skatepark à Sierre             | 15'000.—        |                        |
| • Emera, carte numérique d'accessibilité du Valais          | <u>20'000.—</u> | <u>35'000.—</u>        |
| Solde                                                       |                 | 9'000.—                |
| • Dotation du fonds pour utilisation 2018                   |                 | <u>41'000.—</u>        |
| Montant à disposition de la Commission de soutien pour 2018 |                 | <u><u>50'000.—</u></u> |

Au niveau du fonctionnement, ProjetSanté prend à sa charge une partie de la location des espaces mis à disposition du service des ambulances de l'Hôpital du Valais, soit SFr. 13'100.—.

### **4.5.2. Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette**

Les frais de fonctionnement liés au projet de la Résidence Plantzette ont occasionné une dépense globale de Sfr. 142'194.39 (année 2016 = 137'619.60). A ce chiffre, il faut rajouter le montant payé à Gravelone pour les entretiens des espaces verts selon la convention signée à savoir Sfr. 75'181.65. Le montant total du projet s'établit en conséquence à Sfr. 217'476.04. A ce chiffre, il convient de déduire la location du bâtiment Sud, à savoir Sfr. 92'000 francs.

Ce sont des dépenses en lien avec le projet qui n'affectent pas le compte d'exploitation, c'est la raison pour laquelle ces charges sont activées au bilan de ProjetSanté.

#### 4.5.3. Fonds Résidence Plantzette

Le Comité a renoncé à doter le fonds de rénovation des bâtiments au profit de la dotation au fonds destiné au financement de la part de 10% à charge des communes. C'est ainsi qu'un montant global de Sfr. 375'000.— a été attribué au fonds, le portant à Sfr. 875'000.—. Comme le montant dû par les communes dans ce projet représente le montant de 2 millions, le fonds à disposition atteint le 43.75% de l'objectif légal.

#### 4.5.4. Nos conférences

Les conférences que nous organisons durant l'année, à l'Hôtel de Ville de Sierre, constituent un indéniable service à la population. En effet, nous nous focalisons sur des sujets très actuels, de sorte que la forte majorité des participants vient pour trouver un éclaircissement, voire des conseils, sur des problèmes qui les intéressent, eux, à titre personnel, ou quelqu'un de leur famille.

Nous accueillons une moyenne de 100 auditeurs et plus à l'occasion de ces manifestations, la conférence organisée ce printemps avec le Dr Grégoire Gex a été suivie par 350 personnes. On peut ainsi considérer qu'elles constituent la vitrine de ProjetSanté, son lien immédiat avec la population en faveur de laquelle l'association ProjetSanté a été constituée.

Voici, brièvement résumées, les quatre conférences qui ont animé l'année écoulée.

##### Les coûts de la santé

7 mars 2017, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville

Mardi 7 mars à 18h30  
Sierre Hôtel de Ville  
Entrée libre

##### *Les coûts de la santé sous la loupe de Monsieur Prix*



Conférence publique  
**Stefan Meierhans** Surveillant fédéral des prix

**projet**santé [www.projetsante.ch](http://www.projetsante.ch)

Présentation de la situation actuelle et perspective d'avenir, par Stefan Meierhans, que la plupart des gens connaissent sous le nom de Monsieur Prix. Le constat est évident pour tous, à savoir que les prix de la santé évoluent à une vitesse insoutenable. Or, il y a des remèdes à cette situation, et il ne se passe guère de semaine sans que le surveillant des prix ne rencontre des parlementaires et des membres du Conseil fédéral pour leur proposer des moyens d'agir efficacement afin d'enrayer cette spirale ascendante.



des auditeurs particulièrement attentifs

Pour lui, deux axes de travail principaux devraient être mis en œuvre immédiatement. Le premier est la fixation de prix uniformes pour des interventions clairement circonscrites; ainsi d'une opération de l'appendicite, facturée Sfr. 5'000 dans un hôpital et Sfr. 10 à 15'000 dans un autre. L'autre axe concerne les prix des médicaments fabriqués en Suisse et qui, cependant, sont nettement meilleur marché à l'étranger que chez nous.

## Combattre ou prévenir l'obésité chez l'enfant

4 mai 2017, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville

Jeudi 4 mai à 18h30  
Sierre Hôtel de Ville  
Entrée libre

### Conférence publique

**Prof. René Tabin** pédiatre, ancien médecin chef du service de pédiatrie, Hôpital du Valais CHVR

**Dr Nathalie Farpour-Lambert** médecin adjointe responsable du programme Contrepoids aux HUG, vice-présidente de la Fondation Sportsmile

# Enfants en surpoids que faire?



Organisation: ProjetSanté [www.projetsante.ch](http://www.projetsante.ch)

L'obésité est devenue un fléau majeur de la société contemporaine. La doctoresse Nathalie Farpour-Lambert, qui a animé cette soirée, est en charge du projet «Contrepoids», développé par le centre de recherches des Hôpitaux universitaires de Genève.

### Les principales causes de l'obésité

Dans les pays ayant un niveau de vie élevé, l'obésité a trois causes principales:

- une alimentation inadaptée aux besoins de l'individu
- une insuffisance d'activités physiques
- une sédentarité accrue, notamment avec le développement des médias électroniques.

L'obésité n'est pas une disgrâce bénigne. Elle entraîne chez les jeunes un mal-être social et, fréquemment, des pathologies diverses. Le programme développé par les médecins des HUG porte le nom de Sportsmile qui prévoit une prise en charge globale du problème de surpoids dans des camps de vacances où l'on apprend les bonnes pratiques sanitaires.

Ces sessions sont en principe conduites par du personnel paramédical.

## Le diabète, prévention et soins

25 septembre 2017, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville



Il existe deux sortes distinctes de diabète. Le diabète de type 1 est héréditaire et frappe l'enfant dès son plus jeune âge. Celui-ci est donc pris en charge très rapidement par un spécialiste.

En revanche, le diabète de type 2, qui a retenu notre intérêt, est une maladie dite de civilisation, qui touche les adultes et qui peut être circonscrite par une habitude de vie saine soutenue.

Le diabète de type 2 survient le plus souvent chez des personnes âgées de plus de 40 à 50 ans. Dans la plupart des cas, il est lié à une nourriture trop riche et à une vie sédentaire, même si une certaine faiblesse héréditaire n'est pas exclue.

La maladie s'installe de manière sournoise, à notre insu, dans ses phases de développement. Le patient prend conscience de sa pathologie lorsque des symptômes assez rudes apparaissent: fatigue excessive, migraines, insomnies.

Le diabète est caractérisé par une hyperglycémie, soit un taux de sucre si élevé dans le sang que l'insuline produite par le pancréas ne parvient plus à l'absorber. Pour éviter une surcharge pour le pancréas, un apport externe et régulier d'insuline s'avère nécessaire.

Insuffisamment pris en charge, le diabète peut avoir des conséquences graves, dont des affections touchant la vue, le rythme cardiaque, le fonctionnement des reins. Il importe donc au bien-être du patient que le dépistage de la maladie soit précoce afin qu'on puisse la contenir, sinon la guérir. Il faut pour cela modifier de manière drastique son régime alimentaire et développer une activité physique régulière.

Madame Laura Marino, conférencière du jour, est médecin cheffe de clinique au CHUV. Son exposé a suscité un vif intérêt du nombreux public.



## Etes-vous météo-sensible? Pistes pour réagir

28 novembre 2017, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville



Tout le monde est plus ou moins sensible aux variations de la météo. A un niveau bénin, on enregistre des inconstances d'humeur. A un niveau critique, les modifications météorologiques affectent de manière plus ou moins importante le psychisme des individus et leur système nerveux.

Robert Bolognesi, le conférencier principal de la soirée, est ingénieur en différentes disciplines liées à la météo, en plus de la nivologie dont il s'occupe principalement en Valais. Il introduit son propos par un paradoxe: les terriens que nous sommes sont d'une certaine manière des êtres principalement aériens puisque 98% de leur corps est au contact de l'air et non du sol. Le corps réagit donc naturellement aux modifications de l'air ambiant, et du climat.

Le conférencier rappelle qu'Hippocrate avait déjà développé une remarque analogue et décrit certains malaises liés aux modifications du climat. Nos connaissances se sont évidemment développées depuis.

Robert Bolognesi indique les principaux facteurs qui agissent sur notre organisme: l'orage, le rayonnement solaire, le vent, la température, l'humidité, le brouillard, la pression atmosphérique. S'y ajoutent les phénomènes saisonniers, soit les phases expansives ou régressives de la lumière.

Madame Nathalie Murith, spécialiste FMH en médecine générale, développe sous l'angle médical les différents phénomènes mis en évidence par Robert Bolognesi: nervosité marquée, symptômes dépressifs, gelures, brûlures, vieillissement de la peau, etc.

Une soirée riche en informations sur les réactions conscientes ou non des organismes à la pression atmosphérique et au basculement des saisons.





## Conférences 2018

- 7 mars 2018 : Conférence « Bien dormir - un défi - Le point sur le sommeil »  
Dr Grégoire Gex
- 16 mai 2018 : Conférence « Industrie alimentaire et santé »  
Madame Barbara Pfenniger de la Fédération romande des consommateurs
- 23 mai 2018 : Délibération du jury sur la sélection des meilleures affiches réalisées par les élèves de l'ECAV de Sierre sur le thème de la protection de la nature
- 13 juin 2018 : Assemblée générale de ProjetSanté
- 4 octobre 2018 : Conférence « Les plantes anti-âge »  
Professeur Kurt Hofstettmann
- Date non fixée : La méditation en pleine conscience, nouvelle technique de relaxation  
Conférencier à désigner

### 4.5.5. Notre concours d'affiches

ProjetSanté organise chaque année avec l'Ecole cantonale d'art du Valais un concours de création d'affiches destinées à mettre en évidence un problème qui affecte notamment les jeunes gens, même si ceux-ci ne sont pas concernés de manière exclusive.

Considérant qu'il y a de plus en plus de désordres en marge de l'école, nous avons retenu comme thème actuel la violence sous toutes ses formes: bagarres, mais aussi harcèlement et sévices divers.

Une trentaine d'étudiants de deuxième et troisième année de la section graphisme ont été invités à participer au concours. Les affiches sont mises à la disposition des institutions de prévention et des organismes de prévoyance. Celles de cette année serviront notamment à des campagnes de la jeune fondation Sportsmile qui vient de s'implanter en Valais.

Comme à l'accoutumée les trois meilleurs travaux ont été récompensés par un prix remis lors de l'Assemblée générale de notre Association.



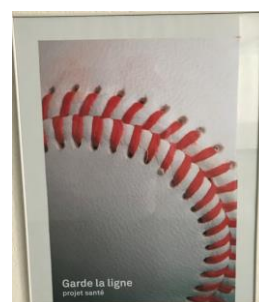
1er prix, Gunzinger Aude



2e prix, Wider Oleg



3e prix ex-aequo, Hoffmann Héloïse



3e prix ex-aequo, Cong Sirena

## Pour le Comité de ProjetSanté

Alain Perruchoud, Président

## 5. Comptes 2017

Point 7 de l'ordre du jour

### 5.1. Comptes de fonctionnement et d'investissements

| Libellé                                                | Comptes 2017         | Comptes 2016      | Budget 2018       |
|--------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| <b>1. Fonctionnement</b>                               |                      |                   |                   |
| Salaires et charges                                    | 168 129,91           | 187 847,30        | 198 000,00        |
| Matériel nettoyage et autres                           | 9 048,80             | 5 010,90          | 10 000,00         |
| Entretien et réparation                                | 104 000,17           | 72 415,60         | 75 000,00         |
| Eau et énergie et taxes                                | 149 042,95           | 94 177,25         | 115 000,00        |
| Assurances                                             | 15 484,55            | 6 878,75          | 15 000,00         |
| Amortissement                                          | 11 759,60            | 8 024,35          | 50 000,00         |
| Affectation au fonds de rénovation                     | 0,00                 | 0,00              | 200 000,00        |
| Intérêts et frais de titres                            | 16 235,16            | 19 433,12         | 20 000,00         |
| Autres charges                                         | 56 876,00            | 51 242,46         | 55 000,00         |
| ./. Encaissement des charges                           | -192 190,90          | -171 600,70       | -170 000,00       |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                       | <b>338 386,24</b>    | <b>273 429,03</b> | <b>568 000,00</b> |
| Loyers Martinets                                       | 493 587,81           | 495 691,45        | 700 000,00        |
| Loyers ancien hôpital                                  | 141 866,00           | 131 866,00        |                   |
| Loyers Villa les Chardonnerets                         | 24 240,00            | 24 240,00         |                   |
| Loyers Résidence Plantzette                            | 0,00                 | 0,00              |                   |
| Loyers Bâtiment Sud (OCVS)                             | 0,00                 | 0,00              |                   |
| Loyers Vignes                                          | 1 588,00             | 1 597,00          |                   |
| Loyers Parking ECAV + Martinets                        | 32 415,00            | 29 480,75         |                   |
| Subventions rénovation ECAV (2001)                     | 16 000,00            | 16 000,00         | 16 000,00         |
| Intérêts sur placement et titres                       | 107 680,00           | 114 030,20        | 50 000,00         |
| <b>Produits de fonctionnement</b>                      | <b>817 376,81</b>    | <b>812 905,40</b> | <b>766 000,00</b> |
| <b>Sous-total exploitation ordinaire</b>               | <b>478 990,57</b>    | <b>539 476,37</b> | <b>198 000,00</b> |
| Charges directes Projet Santé                          | 100 943,15           | 130 404,15        | 200 000,00        |
| Projet Résidence Plantzette                            | 0,00                 | 137 619,60        |                   |
| Affectation au fonds RP, subvention 10%                | 375 000,00           | 270 000,00        | 0,00              |
| <b>Sous-total Projet Santé</b>                         | <b>475 943,15</b>    | <b>538 023,75</b> | <b>200 000,00</b> |
| <b>Résultat global</b>                                 | <b>3 047,42</b>      | <b>1 452,62</b>   | <b>-2 000,00</b>  |
| Amortissements comptables                              | 11 759,60            | 8 024,35          | 50 000,00         |
| Dotation aux provisions                                | 375 000,00           | 270 000,00        | 200 000,00        |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                         | <b>389 807,02</b>    | <b>279 476,97</b> | <b>248 000,00</b> |
| <b>2. Investissements</b>                              |                      |                   |                   |
| Bâtiment Ancien hôpital                                |                      | 339 540,20        | 0,00              |
| RP, investissements 2017                               | 4 651 534,30         | 0,00              | 0,00              |
| ECAV, parking, barrière                                | 41 759,60            | 0,00              | 0,00              |
| <b>Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement</b> | <b>-4 303 486,88</b> | <b>-60 063,23</b> | <b>248 000,00</b> |

## 5.2. Bilan au 31 décembre 2017

| <b>ACTIF</b>                              |  | <b>31.12.2017</b>    | <b>31.12.2016</b>   |
|-------------------------------------------|--|----------------------|---------------------|
| <b>Actifs circulants</b>                  |  | <b>CHF</b>           | <b>CHF</b>          |
| Caisse                                    |  | 1 286,25             | 519,50              |
| Banques c/c, UBS SA                       |  | 1 844 340,28         | 1 308 581,05        |
| Banque, cpte épargne, UBS SA              |  | 6,95                 | 302 124,40          |
| Banque, cpte construction, BCVs           |  | 2 574 195,25         | 0,00                |
| Débiteurs                                 |  | 166 695,45           | 135 362,95          |
| Provision ducroire                        |  | -2 635,00            | -795,00             |
| Actifs transitoires                       |  | 8 258,60             | 6 939,85            |
| Titres cotés en bourse                    |  | 2 191 582,00         | 3 061 035,00        |
| <b>Total actifs circulants</b>            |  | <b>6 783 729,78</b>  | <b>4 813 767,75</b> |
| <b>Actifs immobilisés</b>                 |  |                      |                     |
| Titres de publicité                       |  | 1,00                 | 1,00                |
| Matériel informatique, mobilier de bureau |  | 0,00                 | 0,00                |
| Immeubles Les Martinets                   |  | 1,00                 | 1,00                |
| Immeuble Ancien Hôpital                   |  | 1,00                 | 1,00                |
| Villa les Chardonnerets                   |  | 1,00                 | 1,00                |
| Parking ECAV et Martinets                 |  | 30 000,00            | 1,00                |
| Immeuble Résidence Plantzette             |  | 4 876 701,85         | 225 167,55          |
| Vigne H. Marini                           |  | 202 138,20           | 202 138,20          |
| <b>Total actifs immobilisés</b>           |  | <b>5 108 844,05</b>  | <b>427 310,75</b>   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                   |  | <b>11 892 573,83</b> | <b>5 241 078,50</b> |
| <b>PASSIF</b>                             |  |                      |                     |
| <b>Capitaux étrangers</b>                 |  |                      |                     |
| Créanciers                                |  | 2 156 500,40         | 75 670,35           |
| Passifs transitoires                      |  | 87 921,32            | 113 564,62          |
| Emprunt à court terme                     |  | 0,00                 | 0,00                |
| Emprunt à long terme                      |  | 4 000 000,00         | 0,00                |
| Crédit LIM                                |  | 6 000,00             | 28 000,00           |
| Fonds de promotion                        |  | 0,00                 | 0,00                |
| Fonds de rénovation d'immeuble            |  | 972 448,10           | 1 135 437,15        |
| Provision fluctuation des titres          |  | 532 656,05           | 135 405,85          |
| Fonds soutien ProjetSanté                 |  | 50 000,00            | 44 000,00           |
| Provision franchise assurances            |  | 30 000,00            | 30 000,00           |
| Fonds RP, subvention 10%                  |  | 875 000,00           | 500 000,00          |
|                                           |  | <b>8 710 525,87</b>  | <b>2 062 077,97</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                   |  |                      |                     |
| Capital propre                            |  | 3 179 000,53         | 3 179 000,53        |
| Résultat de l'exercice                    |  | 3 047,42             |                     |
|                                           |  | <b>3 182 047,95</b>  | <b>3 179 000,53</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                    |  | <b>11 892 573,82</b> | <b>5 241 078,50</b> |

### 5.3. Annexe au bilan

#### - Modification du plan comptable

Durant la phase du projet de la Résidence Plantzette, les éventuelles recettes liées aux produits dérivés sont comptabilisées dans le fonds de fluctuation des titres.

#### - Engagement produits dérivés

Le 28 décembre 2017, vente d'un put portant sur 100 contrats de la société Nestlé, échéance le 18 juin 2018, prix d'exercice 84. L'engagement porte sur le montant de 840'000 francs.

#### - Valeur Incendie

CHF

|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| ECAV                                                | 8'138'459.00         |
| Les Martinets                                       | 9'323'312.00         |
| Les Martinets, marchandises                         | 300'000.00           |
| Les Chardonnerets                                   | 571'830.00           |
| Résidence Plantzette (anc. Clinique Sainte-Claire)  | 16'171'911.00        |
| Résidence Plantzette – marchandises / installations | 100'000.00           |
| <b>Total</b>                                        | <b>34'605'512.00</b> |

*N.B. Ces bâtiments sont assurés dans la police assurance collective de l'Hôpital du Valais. Toutefois, les franchises sont relativement élevées. A titre d'exemple, pour le risque d'incendie la franchise est de Fr. 20'000.–. Dès le 1er janvier 2017, ProjetSanté assume la prime d'assurance pour les immeubles bâtis sur la parcelle de la Résidence Plantzette à travers la police d'assurance collective de l'Hôpital du Valais.*

#### - Cautionnement accordé : néant.

#### - Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:

|                                                                                    |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| • Association Pfyn/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans | 5'000.00         |
| • Emera, cartes numériques d'accessibilité – Valais                                | 20'000.00        |
| • Skatepark Association, Sierre                                                    | 15'000.00        |
| • Commune de Chippis, participation au jardin thérapeutique                        | 30'000.00        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>70'000.00</b> |

#### 5.4. Tableau de flux de trésorerie

| <b>Tableau de flux de trésorerie</b>                                |                       |                       |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                     | <b>2017</b>           | <b>2016</b>           |
| <b>I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>            |                       |                       |
| Bénéfice net de l'exercice                                          | <b>3 047,42</b>       | <b>1 452,62</b>       |
| Amortissements sur immobilisations et titres                        | 11 759,60             | 8 024,35              |
| <b>Variation provisions:</b>                                        |                       |                       |
| - Attribution fonds CSC                                             | 375 000,00            | 270 000,00            |
| - Fonds de soutien à Projet Santé                                   | 41 000,00             | -                     |
| - Du croire                                                         | 1 840,00              | (4 205,00)            |
| <b>Cash flow intermédiaire</b>                                      | <b>432 647,02</b>     | <b>275 271,97</b>     |
| Variation créances Locataires                                       | (25 995,00)           | 70 034,50             |
| Variation Impôt anticipé                                            | (5 337,50)            | (25 987,50)           |
| Variation du compte actif de régularisation                         | (1 318,75)            | 54 621,55             |
| Variation du compte passif de régularisation                        | (25 643,30)           | (144 145,55)          |
| Variation fonds soutien projet santé                                | (35 000,00)           | -                     |
| Variation des créanciers                                            | 2 080 830,05          | 75 670,35             |
| <b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>                                      | <b>2 420 182,52</b>   | <b>305 465,32</b>     |
| <b>II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</b>         |                       |                       |
| Matériel informatique                                               | -                     | (8 024,35)            |
| Acquisition Résidence Plantzette                                    | (4 004 949,20)        | (16 178,60)           |
| Travaux Rénovation Résidence Plantzette                             | (521 209,05)          | (204 582,55)          |
| Frais fonctionnement nets activés résidence Plantzette              | (125 376,04)          | -                     |
| Vigne Marini                                                        | -                     | (202 138,20)          |
| Parking                                                             | (41 758,60)           | -                     |
| Fonds Rénovation bâtiments                                          | (162 989,05)          | (369 279,40)          |
| Titres UBS                                                          | -                     | 25 755,00             |
| Titres Nestlé                                                       | 1 115 163,05          | -                     |
| Titres Novartis                                                     | -                     | (440 000,00)          |
| Encaissements sur Call/Put par réserve fluctuation                  | 151 540,15            | -                     |
| <b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>                                    | <b>(3 589 578,74)</b> | <b>(1 214 448,10)</b> |
| <b>III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT</b>             |                       |                       |
| Variation des emprunts - Crédit LIM - par décaissement              | (6 000,00)            | (16 000,00)           |
| Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention                | (16 000,00)           | (16 000,00)           |
| Emprunt bancaire                                                    | 4 000 000,00          | -                     |
| <b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>                                      | <b>3 978 000,00</b>   | <b>(32 000,00)</b>    |
| <b>Total des flux de fonds (I+II+III)</b>                           | <b>2 808 603,78</b>   | <b>(940 982,78)</b>   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01                    | 1 611 224,95          | 2 552 207,73          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12                    | <u>4 419 828,73</u>   | <u>1 611 224,95</u>   |
| <b>Diminution (+) / Augmentation (-) trésorerie</b>                 | <b>(2 808 603,78)</b> | <b>940 982,78</b>     |
| <b>Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie</b> | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Sierre, le 4 juin 2018/SD                                           |                       |                       |

**Source :** rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2017

## Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour :

### Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

### DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc  
Réviseur Responsable  
Sierre

Sébastien Duc  
Réviseur  
Sierre

Sierre, le 4 juin 2018

Av. Général Gulson 29, CH-3960 Sierre • T: +41(0)27 456 60 83 • F: +41(0)27 456 10 54 E: info@dsfiduciaire.ch W: www.dsfiduciaire.ch



## 6. Budget 2019

Point 8 de l'ordre du jour

### Budget 2019, comparé au budget 2018 et aux comptes 2017

| Libellé                                                                                                                                                                               | Budget 2019          | Budget 2018          | Comptes 2017      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| <b>1. Fonctionnement</b>                                                                                                                                                              |                      |                      |                   |
| Salaires et charges                                                                                                                                                                   | 163 200,00           | 195 000,00           | 168 129,91        |
| Matériel nettoyage et autres                                                                                                                                                          | 12 000,00            | 10 000,00            | 9 048,80          |
| Entretien et réparation                                                                                                                                                               | 102 500,00           | 75 000,00            | 104 000,17        |
| Eau et énergie et taxes                                                                                                                                                               | 162 000,00           | 150 000,00           | 154 356,55        |
| Assurances                                                                                                                                                                            | 16 500,00            | 14 000,00            | 15 484,55         |
| Amortissement                                                                                                                                                                         | 10 000,00            | 3 000,00             | 11 759,60         |
| Affectation au fonds de rénovation                                                                                                                                                    | 0,00                 | 0,00                 | 0,00              |
| Intérêts et frais de titres                                                                                                                                                           | 21 000,00            | 70 000,00            | 16 235,16         |
| Autres charges                                                                                                                                                                        | 49 000,00            | 44 000,00            | 56 876,00         |
| ./. Encaissement des charges                                                                                                                                                          | -185 000,00          | -170 000,00          | -192 190,90       |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                                                                                                                                                      | <b>351 200,00</b>    | <b>391 000,00</b>    | <b>343 699,84</b> |
| Loyers Martinets                                                                                                                                                                      | 499 000,00           | 829 500,00           | 493 587,81        |
| Loyers ancien hôpital                                                                                                                                                                 | 142 000,00           |                      | 141 866,00        |
| Loyers Villa les Chardonnerets                                                                                                                                                        | 24 000,00            |                      | 24 240,00         |
| Loyers Résidence Plantzette                                                                                                                                                           | 0,00                 |                      | 0,00              |
| Loyers Bâtiment Sud (OCVS                                                                                                                                                             | 0,00                 |                      | 0,00              |
| Loyers Vignes                                                                                                                                                                         | 500,00               |                      | 1 588,00          |
| Loyers Parking ECAV + Martinets                                                                                                                                                       | 33 000,00            |                      | 32 415,00         |
| Subventions rénovation ECAV (2001)                                                                                                                                                    | 0,00                 | 0,00                 | 16 000,00         |
| Intérêts sur placement et titres                                                                                                                                                      | 50 000,00            | 50 000,00            | 107 680,00        |
| <b>Produits de fonctionnement</b>                                                                                                                                                     | <b>748 500,00</b>    | <b>879 500,00</b>    | <b>817 376,81</b> |
| <b>Sous-total exploitation ordinaire</b>                                                                                                                                              | <b>397 300,00</b>    | <b>488 500,00</b>    | <b>473 676,97</b> |
| Charges directes Projet Santé                                                                                                                                                         | 61 600,00            | 238 500,00           | 100 943,15        |
| Projet Résidence Plantzette                                                                                                                                                           | 0,00                 |                      | 0,00              |
| Affectation au fonds RP, subvention 10%                                                                                                                                               | 330 000,00           | 250 000,00           | 370 000,00        |
| <b>Sous-total Projet Santé</b>                                                                                                                                                        | <b>391 600,00</b>    | <b>488 500,00</b>    | <b>470 943,15</b> |
| <b>Résultat global de fonctionnement</b>                                                                                                                                              | <b>5 700,00</b>      | <b>0,00</b>          | <b>2 733,82</b>   |
| Amortissements comptables                                                                                                                                                             | 10 000,00            | 3 000,00             | 11 759,60         |
| Dotation aux provisions                                                                                                                                                               | 330 000,00           | 250 000,00           | 370 000,00        |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                                                                                                                                                        | <b>345 700,00</b>    | <b>253 000,00</b>    | <b>384 493,42</b> |
| <b>2. Investissements</b>                                                                                                                                                             |                      |                      |                   |
| Projet Résidence Plantzette                                                                                                                                                           | 5 000 000,00         | 8 000 000,00         |                   |
| Bâtiment Ancien hôpital                                                                                                                                                               | 0,00                 | 0,00                 | 339 540,20        |
| Parking ECAV                                                                                                                                                                          | 0,00                 | 50 000,00            |                   |
| <b>Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement</b>                                                                                                                                | <b>-4 654 300,00</b> | <b>-7 797 000,00</b> | <b>44 953,22</b>  |
| <i>Remarque générale: les coûts du projet pour la rénovation et l'extension de la Résidence Plantzette ainsi que le revenu locatif du bâtiment Sud sont portés à l'actif du bilan</i> |                      |                      |                   |

## 7. Conclusions

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le Comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'Ecole cantonale d'Art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Nos remerciements vont également à l'endroit des services de l'Etat du Valais qui nous apportent leur contribution technique au projet de la Résidence Plantzette qui est à la fois complexe et compliqué.

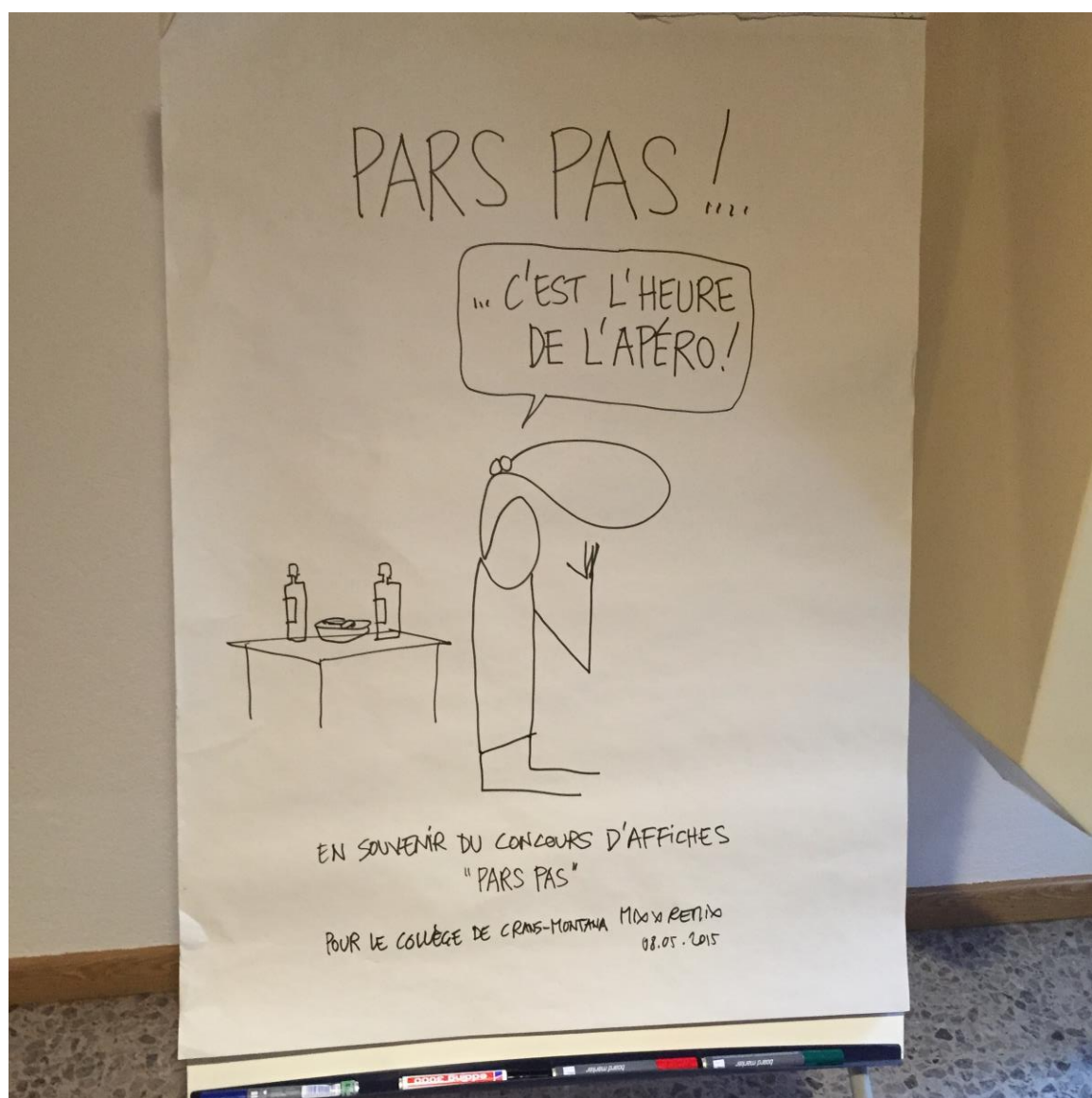
Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

### **Pour le Comité de l'Association**

Alain Perruchoud, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Sierre, le 6 juin 2018



Clin d'œil fait par « Mix & Remix » aux élèves du CO de Crans-Montana, utilisé également par le Comité pour inviter les délégué(e)s et les invité(e)s à partager l'apéritif garni servi au terme de la séance afin de les remercier de leur présence.

## 8. Contact, buts et agenda 2018

### ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté  
Route de la Bonne-Eau 18  
3960 Sierre

Adresse courriel: [projetsante@projet-sante.ch](mailto:projetsante@projet-sante.ch)

Téléphone : +41 27 603 79 87 (présence le mardi et le jeudi)

### Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Bratsch, Ergisch, Gampel, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à la reprise des établissements par le Canton.

### Agenda 2018

- 7 mars 2018 : Conférence « Bien dormir - un défi - Le point sur le sommeil »  
Dr Grégoire Gex
- 16 mai 2018 : Conférence « Industrie alimentaire et santé »  
Madame Barbara Pfenniger de la Fédération romande des consommateurs
- 23 mai 2018 : Délibération du jury sur la sélection des meilleures affiches réalisées par les élèves de l'ECAV de Sierre sur le thème de la protection de la nature
- 13 juin 2018 : Assemblée générale de ProjetSanté
- 4 octobre 2018 : Conférence « Les plantes anti-âge »  
Professeur Kurt Hostettmann
- Date non fixée : La méditation en pleine conscience, nouvelle technique de relaxation  
Conférencier à désigner